Sainte-Croix

★ municipalité

PREAVIS MUNICIPAL No 26–19

Sainte-Croix, le 2 novembre 2026
Au Conseil communal de et à Sainte-Croix

Réaménagement de la place de jeux publique du parc de la Gare

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Objet du préavis

Le présent préavis a pour objet de solliciter un crédit d'investissement de CHF 512'000.-- TTC pour la rénovation et le réaménagement de la place de jeux publique de la Gare. Au-delà du renouvellement des installations, la Municipalité entend préserver un équipement public essentiel, améliorer la sécurité des usagers et conforter un lieu de rencontre accessible à toutes les générations.

Les derniers travaux d'importance remontent à 2012. Le Conseil communal avait alors accordé, par le préavis no 908-12, un crédit de CHF 68'000.-- TTC pour remplacer les copeaux de bois par un gazon synthétique et renouveler un jeu à ressorts. Depuis lors, les interventions ont principalement relevé de l'entretien et des contrôles périodiques.

Après plus d'une décennie d'utilisation intensive, les équipements et les revêtements présentent des signes de vieillissement. Une intervention coordonnée est désormais préférable à une succession de réparations ponctuelles : elle permettra de traiter simultanément les enjeux de sécurité, de qualité d'usage et de pérennité des aménagements.

2. Situation et contexte

Situé au cœur de Sainte-Croix, à proximité immédiate de la gare et des établissements scolaires, ce parc abrite la seule place de jeux publique du village. Il accueille les familles, les élèves, les habitants de tous âges ainsi que les visiteurs et touristes. Le site figure dans le périmètre ISOS A et dans l'inventaire ICOMOS des jardins historiques : sa rénovation doit donc concilier usages contemporains et préservation du cadre paysager.

La fréquentation du site demeure élevée tout au long de l'année, y compris durant la période hivernale. Les espaces de pique-nique sont régulièrement occupés, tandis que les tables de ping-pong ainsi que la BoxUp, récemment installées, rencontrent un vif succès auprès des usagers.

Certains jeux, installés il y a près de vingt ans, arrivent à un stade où leur remplacement doit être anticipé. Sans rénovation, des restrictions d'accès, voire une fermeture de certains équipements pour des motifs de sécurité, pourraient s'avérer nécessaires. Le crédit demandé vise précisément à éviter une dégradation progressive de ce service public de proximité.

En rénovant cet espace très fréquenté, la Commune investit dans un lieu de vie quotidien, gratuit et ouvert à tous. Ce projet contribue à l'accueil des familles, à la convivialité du centre du village et à l'image de Sainte-Croix, tout en préservant les qualités historiques du parc.

3. Le projet

Le projet privilégie une rénovation complète mais ciblée : les jeux et les sols de sécurité sont renouvelés, tandis que les cheminements, l'organisation générale et l'arborisation du parc sont maintenus. Cette approche limite les interventions inutiles, préserve les espaces existants et concentre les moyens sur les besoins identifiés.

Remplacement et implantation des jeux

L'ensemble des jeux existants sera remplacé, à l'exception de la table de ping-pong et de la BoxUp. Leur implantation sera toutefois conservée afin de respecter l'organisation fonctionnelle actuelle du parc et d'éviter toute interférence avec les autres zones, dont les usages sont clairement définis.

Le maintien de cette organisation permet également de limiter l'impact du projet sur le parc et de préserver les différents espaces qui le composent.

Les cheminements existants seront également maintenus. Ils assurent une desserte efficace, cohérente et lisible de l'ensemble du site, tout en permettant de préserver son organisation générale.

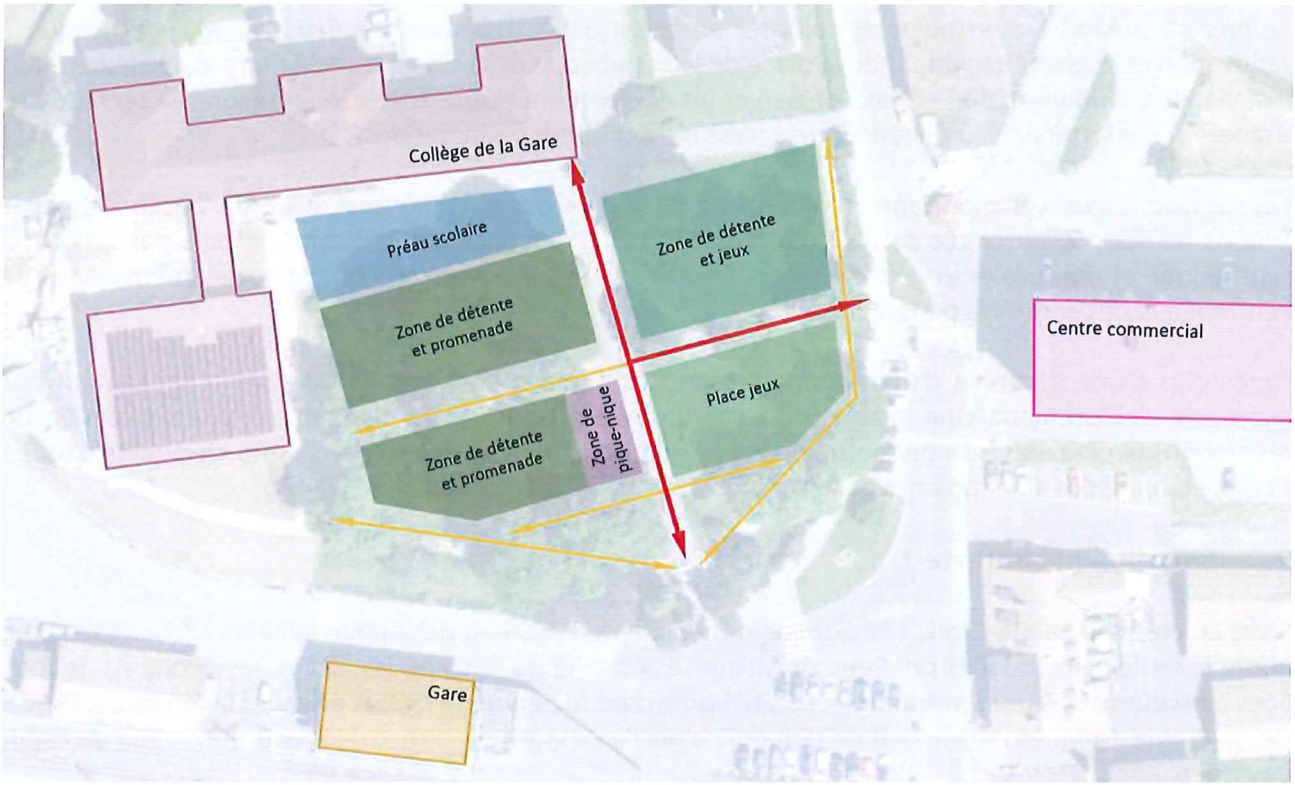

Les flèches jaunes définissent les cheminements de promenade en gravier et les flèches rouges les liaisons Ecole-Gare / Commerce.

Revêtements de sol

Les surfaces de réception des jeux seront renouvelées au moyen d'un revêtement souple adapté aux hauteurs de chute des équipements retenus conformément aux normes applicables.

Ce type de revêtement permet de répondre à plusieurs objectifs essentiels. Il offre tout d'abord une meilleure sécurité grâce à ses propriétés d'absorption des chocs, contribuant ainsi à réduire les

conséquences d'éventuelles chutes. Sa surface continue facilite également le nettoyage et l'entretien courant, tout en améliorant les conditions d'hygiène de la place de jeux.

Le choix de ce type de revêtement permet en outre de disposer d'une large palette de couleurs et de possibilités de finition. Les teintes pourront ainsi être intégrées de manière harmonieuse à l'environnement existant et contribuer à créer une place de jeux à la fois ludique, contemporaine et cohérente avec le caractère du parc.

Le choix des matériaux et des couleurs sera réalisé avec une attention particulière à l'intégration paysagère du projet, afin que les nouveaux aménagements s'inscrivent de manière respectueuse dans cet espace historique.

Création d'une zone intergénérationnelle

Une zone intergénérationnelle sera aménagée au nord de l'aire de jeux, avec notamment un jeu d'échecs et de ludo. Elle complétera l'offre destinée aux enfants et offrira aux adultes et aux aînés une occasion supplémentaire de se rencontrer et de partager le parc.

Cette nouvelle zone permettra d'élargir les usages du parc et de favoriser les échanges entre les différentes générations. Elle offrira un espace pouvant être utilisé aussi bien par les enfants et les adolescents que par les adultes et les seniors, renforçant ainsi la vocation fédératrice du site.

L'objectif est de faire de cette place non seulement un lieu de jeux pour les plus jeunes, mais également un véritable espace de rencontre et de convivialité pour l'ensemble de la population.

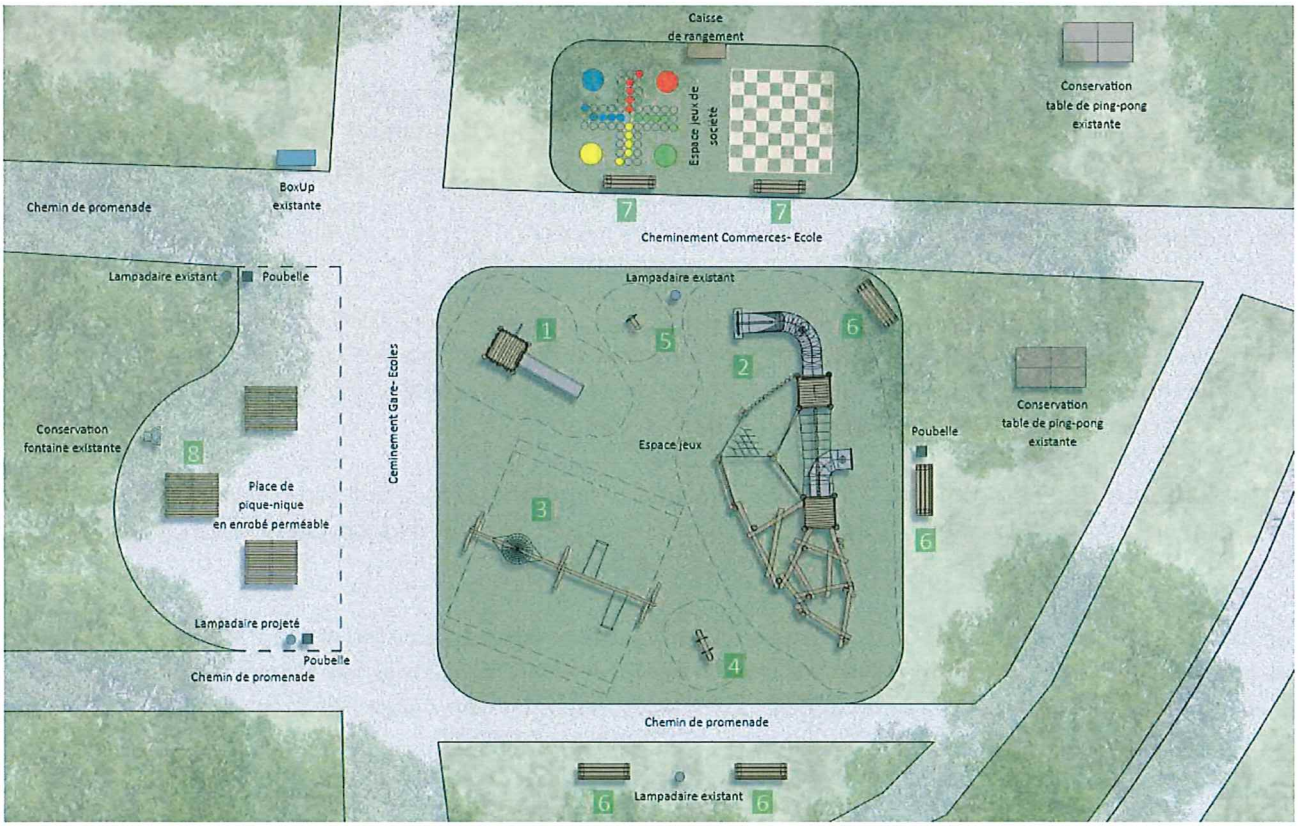

Plan d'implantation des jeux

Eclairage et sécurité nocturne

L'éclairage sera renouvelé par des équipements plus efficaces et mieux intégrés au site. Le dispositif privilégiera une lumière ciblée sur les cheminements et les points sensibles, avec détection de présence

lorsque cela est pertinent. Il s'agit d'améliorer la sécurité des déplacements sans éclairer inutilement l'ensemble du parc.

Une attention particulière sera portée aux secteurs présentant un enjeu de sécurité, notamment au niveau de l'escalier et des passages présentant un risque accru. Un système de détection de présence permettra d'augmenter automatiquement le niveau d'éclairage lors du passage d'une personne. Cette solution garantit une bonne visibilité lorsque cela est nécessaire et permet de sécuriser les déplacements, notamment en soirée et durant les périodes de faible luminosité.

A l'inverse, le reste du parc conservera une luminosité volontairement faible en dehors des périodes d'utilisation, afin de préserver l'ambiance et le caractère du site. Cette approche permet également de limiter les nuisances lumineuses pour le voisinage et d'éviter que l'éclairage permanent du parc ne favorise les rassemblements ou les occupations nocturnes indésirables.

Renouvellement du mobilier

Le mobilier du parc sera également remplacé et repensé dans le cadre du projet. Les bancs, tables et autres éléments de mobilier seront adaptés afin de répondre aux besoins actuels des usagers et de renforcer la cohérence générale des aménagements.

Le nouveau mobilier sera choisi en tenant compte de sa robustesse, de sa facilité d'entretien, de sa durabilité ainsi que son intégration dans le contexte paysager et patrimonial du parc.

La fontaine d'eau actuellement présente sur le site sera mise hors service et remplacée par un distributeur d'eau équipé d'un robinet et d'une grille. Cette nouvelle installation permettra de proposer un point d'eau mieux adapté aux usages du parc, tout en limitant les utilisations inappropriées actuellement constatées.

Cette intervention permettra notamment d'améliorer les espaces de repos et de convivialité déjà très appréciés des usagers. Elle contribuera également à donner une identité plus homogène à l'ensemble du site, tout en conservant son caractère de parc public ouvert et accessible à tous.

4. Durabilité

La rénovation repose sur une logique de durabilité : maintien de l'organisation du parc et des cheminements, conservation des équipements encore adaptés, choix de mobilier robuste, entretien simplifié des sols et éclairage raisonné. La durée de vie, les possibilités de réparation et les charges d'entretien devront être prises en compte lors de l'exécution.

La dimension sociale du projet est tout aussi importante. En réunissant jeux pour enfants, détente, pique-nique et activités intergénérationnelles, la Commune consolide un espace public gratuit, ouvert aux familles et favorable aux rencontres entre habitants et visiteurs.

Le crédit sollicité permet ainsi de répondre à une nécessité sécuritaire tout en améliorant durablement un équipement collectif visible et utilisé. Le report de l'intervention prolongerait l'utilisation d'installations vieillissantes et pourrait conduire à des restrictions d'usage, sans supprimer les besoins futurs de renouvellement.

5. Procédures

Ce projet a fait l'objet de nombreux échanges préalables avec les services cantonaux en raison de son classement dans les inventaires de protection ICOMOS et ISOS. Ces contraintes patrimoniales ont nécessité des échanges approfondis avec les différents services concernés, en particulier avec la DGIP.

A la suite de ces échanges le dossier a pu être soumis à l'enquête publique du 30 mai au 28 juin 2026. Cette procédure n'a suscité ni remarque ni opposition.

Dès lors, le permis de construire a été délivré le 27 juillet 2026, permettant la poursuite du projet selon le calendrier prévu.

La procédure d'appel d'offres sur invitation a été lancée durant l'été 2026. Les offres ont été évaluées selon les critères annoncés dans le dossier d'appel d'offres. Cette mise en concurrence constitue un élément de maîtrise des coûts.

Les engagements contractuels et l'adjudication définitive demeurent soumis aux décisions et conditions applicables, notamment à l'octroi du présent crédit.

6. Détail des coûts

Génie civil	**CHF**	**229'000.00**
Installation de chantier	CHF	13'000.00
Fouilles, réseaux enterré, terrassements	CHF	24'000.00
Aménagements extérieurs, équipement	CHF	145'000.00
Chaussée et revêtement	CHF	22'000.00
Travaux de régie	CHF	25'000.00
Electricité	**CHF**	**25'200.00**
Installation électrique et alimentation lampadaire	CHF	5'000.00
Fourniture des lampadaires, y.c socle béton et pose	CHF	20'200.00
Point d'eau	**CHF**	**15'000.00**
Installation grille et alimentation en eau	CHF	5'000.00
Fourniture d'un point d'eau par un robinet	CHF	10'000.00
Aménagement	**CHF**	**176'000.00**
Fourniture du mobilier (banc, tables, poubelles) pour remplacement	CHF	51'000.00
Fourniture des jeux, y.c Boxup intergénérationnelle	CHF	125'000.00
Honoraires et taxes	**CHF**	**20'000.00**
Honoraires suivi de chantier	CHF	15'000.00
Contrôle des jeux poste installation	CHF	5'000.00
Divers et imprévus ~10% sur CHF 465'200.00	CHF	46'800.00
Total TTC	CHF	512'000.00

7. Planning

Sous réserve de l'acceptation du crédit et des conditions d'exécution, les travaux sont prévus au printemps 2027. La Municipalité visera une remise à disposition de la place avant les vacances d'été, idéalement d'ici à fin juin 2027. Le phasage du chantier devra limiter autant que possible les nuisances et garantir la sécurité des abords.

8. Financement selon les normes MCH2

Selon les principes MCH2, la comptabilisation des factures de ce préavis passe par le compte des investissements – 34100.5030 qui sera porté à la fin de l'exercice sur le compte 1407.26.19 si l'objet n'a pas été réceptionné au 31.12. Dès le début de l'amortissement, ce préavis portera le compte 1406.26.19 au

bilan. La durée d'amortissement est fixée à 10 ans dès la 1ère année qui suit son utilisation en respectant la réglementation de MCH2.

L'influence sur le budget de l'investissement de CHF 512'000.00 sera de l'ordre de CHF 61'440.00 la première année en tenant compte des intérêts 2.0 % et de l'amortissement de l'emprunt. Réparti sur 10 ans, le coût annuel représente CHF 57'000.00 avec une annuité constante, soit CHF 570'000.00 après 10 ans.

CONCLUSION

Fondés sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX

sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa Commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

prend acte:

-- de l'amortissement du montant de CHF 512'000.00, sur une période de 10 ans dès la 1ère année qui suit son utilisation.

décide:

-- **d'accorder** un crédit d'investissement de **CHF 512'000.00 TTC** pour procéder au réaménagement de la place de jeux publique du parc de la Gare ;

-- **de financer** au besoin ces montants par un emprunt aux meilleures conditions du moment dans le cadre du plafond d'emprunts de la législature en cours.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic : Le Secrétaire :

Y. PAHUD S. CHAMPOD

<u>Déléguée municipale</u> : **Mme Cindy Joliat-Paillard, vice-syndique.**